

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 17 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-1293

modifiant le décret n° 2001-1271 du 27 décembre 2001 relatif aux conditions de rémunération du président et des collaborateurs de la commission prévue à l'article 1er du décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 organisant la procédure de recours administratif préalable aux recours contentieux formés à l'encontre d'actes relatifs à la situation personnelle des militaires.

Du 28 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2018-1293 modifiant le décret n° 2001-1271 du 27 décembre 2001 relatif aux conditions de rémunération du président et des collaborateurs de la commission prévue à l'article 1er du décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 organisant la procédure de recours administratif préalable aux recours contentieux formés à l'encontre d'actes relatifs à la situation personnelle des militaires.

Du 28 décembre 2018

NOR A R M H 1 8 3 4 2 4 4 D

Texte modifié :

Décret n° 2001-1271 du 27 décembre 2001 (JO du 28, p. 20992 ; BOC, 2002, p. 453 ; BOEM 360.2.4) modifié.

Référence de publication : JO n° 301 du 29 décembre 2018, texte n° 29 ; signalé au BOC n° 3/2019.

JO n° 301 du 29 décembre 2018, texte n° 29